

COMMUNE DE PREGNY-CHAMBESY

RESOLUTION

au sens des articles 31 du règlement du Conseil municipal de Pregny-Chambésy

Développement de l'aéroport de Genève, les infrastructures doivent-elles s'adapter aux perspectives d'augmentation ?

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La première étape du protocole de coordination du Plan Sectoriel de l'Infrastructure Aéronautique (PSIA) arrivera à son terme fin 2015 et sera validée par le Conseil fédéral fin 2016. Lors des trois séances d'information organisées par le Canton pour les communes touchées par les nuisances de l'AIG les éléments suivants furent présentés:

- l'étude Intraplan, augmentation du nombre de vols (+45'000) et de passager (+10'000'000) à l'horizon 2030;
- les impacts territoriaux de ces perspectives du point de vue de l'évolution nuisances sonores, de la pollution de l'air et de la diminution des zones constructibles;
- les différents projets de développement des infrastructures de l'AIG pour s'adapter aux perspectives d'augmentation;

Les perspectives de croissance de l'AIG annoncées par Intraplan sont-elles réalistes ? Et si c'est le cas sont-elles souhaitables. Visiblement l'esprit critique est mis en veilleuse et on focalise le débat sur l'adaptation des infrastructures aux perspectives d'Intraplan. Une critique de l'étude Intraplan a été conduite par une association indépendante (Noé21). Cette étude conclut à la nécessité de compléter les prévisions d'Intraplan par une étude indépendante afin que les politiques aient la possibilité d'élaborer en connaissance de cause une fiche PSIA qui permettra:

- 1,4 milliard d'investissements;
- des milliers d'habitants supplémentaires soumis au dépassement des valeurs limites pour le bruit aéroportuaire;
- des milliers de logements impossibles à construire;
- des pertes de valeur foncière pour les propriétaires dans les communes allant de Versoix à Cartigny;
- des perspectives inquiétantes pour la santé publique là où les valeurs limites de bruit et de pollution de l'air sont dépassées;
- des investissements très importants dans les réseaux de transports qui seront à la charge du Canton.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Pregny-Chambésy

déclare :

- refuser l'élaboration de la fiche PSIA qui ne se baserait que sur l'étude Intraplan;
- exiger une nouvelle étude sur les perspectives de développement de l'aéroport de Genève à l'horizon 2030, comprenant différents scénarios;
- exiger la prise en compte des objectifs cantonaux en matière de santé publique, de mobilité et d'aménagement dans l'élaboration de la fiche PSIA ;
- demander au Conseil administratif de transmettre la présente résolution à l'OFAC, à la direction de l'AIG ainsi qu'au Conseil d'Etat;

Pregny-Chambésy, le 23 juin 2015

Signature
Pour l'Alternative et l'Entente communale
Michel Decroux, Nicolas Haenni